

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Martine FINIELS et Monsieur Christian FEROUSSIER, Conseillers départementaux du canton de RHÔNE EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors des Commissions Permanentes du 3 juillet 2017 :

Dans le cadre du soutien aux associations oeuvrant dans le champ de parentalité, une subvention de 800 € est attribuée aux Cafés Parent'aises à Saint Fortunat sur Eyrieux.

Deux subventions sont attribuées à la MJC MPT de La Voulte sur Rhône :

- 2 500 € pour le soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels
- 1 500 € au titre du dispositif Fonds d'actions citoyennes

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, les subventions suivantes sont attribuées :

- 1 500 € pour ORCAVOU à La Voulte sur Rhône
- 1 000 € pour le club Rugby Toulaud Sports

Dans le cadre de l'aide à la santé des élèves « Education nutritionnelle », une subvention globale sera répartie entre les collèges Pierre Delarbre à Vernoux en Vivarais et Les Trois Vallées à La Voulte sur Rhône.

Une subvention de 292,06 € est attribuée au collège Pierre Delarbre au titre du Fonds commun des services d'hébergement.

Une subvention de 27 204 € est attribuée à la commune de La Voulte sur Rhône dans le cadre du soutien à la restauration et à l'entretien des monuments historiques.

La commune de Gilhac et Bruzac recevra une subvention de 10 000 € au titre du dispositif « Ardèche durable » volet développement durable.

Une subvention globale de 310 € sera répartie entre la fédération UNRPA et Les Aînés Ruraux qui se chargeront de redistribuer l'aide aux deux clubs adhérents.